

**S.A.S. BBM ET ASSOCIES**

4, Rue P. Valérien Perrin – B.P. 28

**38171 SEYSSINET PARISET CEDEX**

**ODICEO**

115, Boulevard Stalingrad – B.P. 52038

**69616 VILLEURBANNE CEDEX**

## **SAMSE S.A.**

2, Rue Raymond Pitet

38100 GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES  
OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL  
SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX  
ASSEMBLEE DU 14 DECEMBRE 2007**

**S.A.S. BBM ET ASSOCIES**

4, Rue Paul Valérien Perrin - B.P. 28

**38171 SEYSSINET PARISET CEDEX**

**ODICEO SA**

115, Boulevard Stalingrad – B.P. 52038

**69616 VILLEURBANNE CEDEX**

Commissaires aux Comptes

**SAMSE**

2, Rue Raymond Pitet  
38100 GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES  
OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL  
SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX  
ASSEMBLEE DU 14 DECEMBRE 2007**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société SAMSE.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

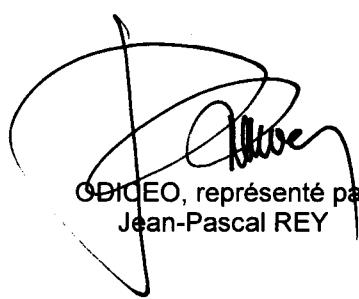
En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, 22 novembre 2007

Les Commissaires aux Comptes

  
S.A.S. BBM ET ASSOCIÉS, représenté par  
Alain BRET

  
ODICEO, représenté par  
Jean-Pascal REY